



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10.3 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Consultation écrite	4-6
III. Révision du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.....	7-8
IV. Indications que la Commission est invitée à donner.....	9
<i>Appendice I:</i> Projet de plan d'action mondial révisé pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	
<i>Appendice II:</i> Réaffirmer la mobilisation de la communauté internationale à l'égard du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières – <i>Projet de résolution de la Conférence</i>	

I. INTRODUCTION

1. À sa 19^e session ordinaire, en 2023, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a pris note du projet de deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (le deuxième rapport) et s'est penchée sur la mise en œuvre et l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial).
2. La Commission a demandé au secrétariat de recueillir des avis sur la nécessité de réviser le Plan d'action mondial¹. Elle a également recommandé que la FAO élabore, sur la base des conclusions de la consultation écrite, un projet de plan d'action mondial révisé ou tout autre document qu'elle jugera utile de rédiger, et le soumette au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) à sa 8^e session, ainsi qu'à la Commission, à sa 20^e session ordinaire, afin qu'ils l'examinent².
3. Le présent document donne un aperçu du processus de consultation écrite et de révision du Plan d'action mondial. La Commission y est invitée à fournir des indications sur le projet de plan d'action mondial révisé par le Groupe de travail et actualisé par le secrétariat (*appendice I*) et sur un projet de résolution de la Conférence intitulé *Réaffirmer la mobilisation de la communauté internationale à l'égard du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (appendice II)*, qui a été approuvé par le Groupe de travail.

II. CONSULTATION ÉCRITE

4. Pour donner suite à la demande de la Commission, la FAO a, au début du mois de juillet 2024, distribué aux points focaux nationaux chargés des ressources génétiques forestières (RGF) – qui font office de points focaux nationaux auprès de la Commission –, aux réseaux régionaux travaillant sur cette question et aux organisations internationales intéressées un formulaire en ligne visant à recueillir des avis sur la question de savoir s'il convenait de réviser le Plan d'action mondiale et comment le faire.
5. Selon la plupart des personnes ayant répondu, le Plan d'action mondial et ses 27 priorités stratégiques restent parfaitement d'actualité aux fins de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des RGF. Beaucoup ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de réviser le Plan. D'autres ont proposé des modifications.
6. Le document reprenant les conclusions de la consultation écrite sur la révision du Plan d'action mondial³ récapitule les avis reçus dans le cadre de la consultation à l'attention de la Commission, pour information.

III. RÉVISION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

7. À sa 8^e session, le Groupe de travail a examiné et révisé le Plan d'action mondial et a recommandé que le secrétariat mette à jour l'introduction du Plan d'action mondial (partie I), les introductions de ses domaines prioritaires et le tableau récapitulatif, s'il y a lieu. Il a également examiné un projet de résolution de la Conférence, reproduit à l'*appendice II*. Il a recommandé que la Commission se penche sur le projet de plan d'action mondial révisé et sur le projet de résolution de la Conférence et invite le Directeur général à les porter à l'attention de la Conférence de la FAO à sa prochaine session en vue de leur adoption.
8. Conformément à la recommandation formulée par le Groupe de travail, le secrétariat a mis à jour l'introduction du Plan d'action mondial (partie I), les introductions de ses domaines prioritaires et le tableau récapitulatif. À l'*appendice I* du présent document, les parties révisées du projet sont grisées

¹ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 70.

² Le Conseil de la FAO a approuvé la recommandation de la Commission (CL 174/REP, paragraphe 33).

³ CGRFA-20/25/10.3.2/Inf.1, *appendice I*.

et le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé, tandis que les ajouts proposés par le secrétariat sont indiqués par du texte souligné.

IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

9. La Commission souhaitera peut-être:

- i) examiner et réviser, selon qu'il conviendra, le projet de plan d'action mondial révisé reproduit à l'*appendice I* du présent document, ainsi que le projet de résolution de la Conférence reproduit à l'*appendice II*;
- ii) inviter le Directeur général à porter le projet de plan d'action mondial révisé et le projet de résolution de la Conférence, révisés par la Commission, à l'attention de la Conférence de la FAO en vue de leur adoption éventuelle.

APPENDICE I

**PROJET DE PLAN D'ACTION MONDIAL RÉVISÉ POUR LA CONSERVATION,
L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR
DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

Partie I INTRODUCTION

1. Les forêts – dont 93 pour cent sont naturelles et 7 pour cent seulement, plantées – couvrent 31 pour cent de la surface totale des terres émergées du globe. ~~Selon les estimations, le nombre d'essences se situe entre 80 000 et 100 000.~~ Les écosystèmes forestiers demeurent des refuges essentiels de la biodiversité et ~~1142~~ pour cent des terres forestières servent principalement à la conserver. De par le monde, quelque 334 millions de personnes travaillent officiellement dans le secteur forestier mais celles dont la sécurité alimentaire et les moyens d'existence dépendent directement des forêts et des produits forestiers sont bien plus nombreuses. Dans les pays en développement, les combustibles ligneux sont la principale source d'énergie dont disposent plus de deux milliards de personnes pauvres. En Afrique, par exemple, plus de 90 pour cent du bois récolté est utilisé à des fins énergétiques. Cependant, le bois n'est pas l'unique ressource issue des forêts. En effet, les produits forestiers non ligneux permettent à environ 80 pour cent des habitants des pays en développement de se nourrir, de se soigner ou d'obtenir un revenu.
2. Les forêts et les arbres ne peuvent aider à relever les défis actuels et futurs dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable que s'il existe une diversité importante entre les essences et en leur sein. On recense dans le monde environ 58 000 espèces d'arbres. La diversité génétique permet en effet aux arbres des forêts de survivre, de s'adapter et d'évoluer au gré des conditions environnementales. Elle préserve également la vitalité des forêts et permet à celles-ci de résister aux facteurs de stress comme les ravageurs et les maladies. En outre, elle est nécessaire aux programmes de sélection artificielle, de reproduction et de domestication, dont l'objectif est de développer des variétés adaptées ou de renforcer des caractères utiles. Dans de nombreux pays, les perspectives en matière de développement durable en zone rurale seront fortement influencées par le degré de diversité des espèces et écosystèmes forestiers et des essences et autres espèces végétales ligneuses.
3. Les efforts internationaux et nationaux visant à gérer de manière durable les ressources génétiques forestières (RGF) doivent s'appuyer sur des informations de référence solides et cohérentes. Les rapports nationaux qui ont été élaborés conformément aux directives de la FAO ~~dans le cadre aux fins~~ de l'établissement des évaluations mondiales afférentes au rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde, constituent la principale source d'informations comparables sur ces ressources et leur gestion. Ils ont également permis de recenser les priorités stratégiques dans le domaine des RGF.
4. Il est vital de conserver les ressources génétiques forestières car elles sont irremplaçables et donc essentielles pour notre avenir. La FAO reconnaît leur importance depuis de nombreuses décennies. En 1967 déjà, la Conférence de la FAO avait constaté une perte progressive de diversité génétique forestière et avait demandé que l'on crée le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières (le Groupe des ressources génétiques forestières), qui devait aider à planifier et coordonner les initiatives de la FAO dans le domaine de la gestion des ressources génétiques des arbres forestiers.
5. Les activités de la FAO dans le domaine des RGF font partie intégrante ~~du Programme forestier de l'Organisation du travail que celle-ci mène dans le domaine des forêts~~ et contribuent à d'autres ~~composantes~~ activités programmatiques, comme l'Évaluation des ressources forestières mondiales, les programmes forestiers nationaux, la gestion durable des forêts, le développement de l'amélioration et de la plantation des arbres, et la gestion des zones protégées. Depuis de nombreuses décennies, le Groupe des ressources génétiques forestières guide les travaux de la FAO en matière de RGF et fait rapport au Comité des forêts sur les progrès accomplis.

Nature du Plan d'action mondial

6. Le Plan d'action mondial a un caractère facultatif et non contraignant. Son interprétation ou sa mise en œuvre ne doivent pas aller à l'encontre des dispositions de la législation nationale et des accords internationaux éventuellement applicables.

7. Le Plan d'action mondial constitue un document à évolution continue dont la mise à jour sera liée à la suite que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture décidera de lui donner.

8. La priorité relative de chacune des priorités stratégiques et des mesures correspondantes peut être très variable d'un pays et d'une région à l'autre. Elle sera fonction des ressources génétiques elles-mêmes, du milieu naturel ou des systèmes de production concernés, des capacités de gestion effectives, des ressources financières disponibles ou des orientations générales déjà en cours de définition pour la gestion des RGF.

Justification du Plan d'action mondial

Principales caractéristiques des ressources génétiques forestières

9. La plupart des espèces d'arbres forestiers sont sauvages, gérées dans le cadre d'écosystèmes naturels ou à un stade bien plus ~~élémentaire~~ précoce de sélection ou de domestication que les cultures agricoles⁴.

10. Elles sont constituées d'organismes fortement hétérozygotes, qui se caractérisent généralement par une grande longévité et ont développé des mécanismes naturels leur permettant de conserver un degré élevé de variation intraspécifique, comme la fécondation croisée (très fréquente) et la dispersion de pollen et de graines dans un large rayon. Grâce à ces mécanismes, combinés aux caractéristiques des environnements – souvent marqués par une diversité spatiale et temporelle – dans lesquels sont implantées les espèces arborescentes forestières, celles-ci figurent parmi les organismes présentant la plus forte variabilité génétique⁵. La conservation *in situ*, qui permet de préserver de façon dynamique la diversité et les processus génétiques, est la plus indiquée pour les espèces arborescentes forestières, tandis que la conservation *ex situ* est plus couramment utilisée pour les espèces végétales domestiquées.

11. Les ~~espèces forestières~~ arbres forestiers et autres végétaux ligneux assurent de multiples fonctions dans la mesure où ~~elles~~ ils fournissent de nombreux produits et services. Environ 80 pour cent des habitants des pays en développement utilisent pour se nourrir et se soigner des produits forestiers non ligneux, dont ils peuvent aussi tirer un revenu.

12. Pour plusieurs raisons, il est difficile de quantifier la valeur des avantages dérivés des RGF. Hormis le bois-d'œuvre, la plupart des produits forestiers sont destinés à la consommation locale ou commercialisés sans faire l'objet d'un véritable suivi ni d'un relevé d'informations au niveau national. C'est le cas, en particulier, dans les pays en développement.

13. Au regard de leur contribution actuelle et potentielle à la sécurité alimentaire et au développement durable, les RGF sont sous-utilisées et sous-évaluées.

14. Les connaissances relatives aux RGF sont généralement disséminées entre différentes institutions dans des rapports non publiés, si bien qu'elles sont difficiles d'accès dans de nombreux pays. Il manque des informations de référence, comme des listes de contrôle énumérant les espèces présentes dans chaque pays, des cartes de répartition des espèces et des catalogues recensant le matériel de reproduction forestier.

15. En outre, bien que le nombre d'espèces connues d'arbres ~~forestiers~~ dépasse les soit d'environ 58 000~~80 000~~, les initiatives en cours dans les États membres qui visent à tester et améliorer les ~~essences forestières~~ RGF ne concernent que quelque 500~~450~~ espèces.

⁴ National Academic Press. 1991. *Managing global genetic resources: forest trees*. Washington.

⁵ FAO, FLD et IPGRI. 2004. *Forest genetic resources conservation and management. Vol. 1: Overview, concepts and some systematic approaches*. Rome.

Objectifs du Plan d'action mondial

16. Les principaux objectifs du Plan d'action mondial sont les suivants:

- renforcer la compréhension et la connaissance des RGF;
- promouvoir l'utilisation et la gestion durable des RGF;
- mettre au point et renforcer des programmes de conservation des RGF *in situ* et *ex situ* grâce à une collaboration nationale, régionale et mondiale;
- faciliter l'accès aux informations sur les RGF et leur partage aux niveaux régional et national;
- créer et renforcer des programmes nationaux visant à accroître la coopération régionale et internationale, notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'utilisation et la gestion durables des RGF, et renforcer les capacités institutionnelles;
- aider les pays, si nécessaire, à intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF dans des politiques, programmes et cadres d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial;
- promouvoir l'évaluation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques liées aux RGF, le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, la reconnaissance de leurs rôles et, le cas échéant, la mise en place de politiques et de législations permettant de traiter efficacement ces questions;
- permettre un accès suffisant à du matériel de reproduction de qualité dans le domaine des forêts et son utilisation afin d'appuyer les programmes de recherche et développement aux niveaux national et régional, en conformité avec les lois et règlements internationaux en matière de propriété intellectuelle;
- encourager les approches écosystémiques et écorégionales afin de promouvoir efficacement l'utilisation et la gestion durables des RGF;
- aider les pays et les institutions chargées de la gestion des RGF à établir, appliquer et réexaminer régulièrement les priorités nationales en matière d'utilisation et de gestion durable des RGF; et
- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et les économies en transition – et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents. Ces programmes, qui porteraient notamment sur l'enseignement, la recherche et la formation professionnelle, concerneraient la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des RGF.

17. Les priorités stratégiques du Plan d'action mondial se fondent sur le postulat selon lequel les pays disposent de droits souverains sur leurs ressources naturelles, y compris les RGF, et une importante coopération internationale est nécessaire dans le domaine de la gestion des RGF. Dans ce contexte, elles s'appuient sur les principes énoncés ci-après.

- La diversité génétique est le pilier de la stabilité biologique; elle permet en effet aux espèces de s'adapter à l'évolution de leur environnement, notamment aux effets du changement climatique et aux maladies nouvelles. Elle se situe à la base des programmes actuels et futurs de sélection et de reproduction. Outre leur contribution irremplaçable à la durabilité environnementale, les RGF sont une source directe d'aliments pour les êtres humains et les animaux, même lorsque les cultures annuelles font défaut.
- L'inventaire, la caractérisation et le suivi sont indispensables pour produire les connaissances nécessaires à la compréhension de l'évolution des RGF et prendre les bonnes décisions en matière de gestion et d'utilisation durables de ces ressources.

- La conservation *in situ* est la plus répandue car la plupart des espèces arborescentes forestières poussent de manière sauvage et ne sont pas domestiquées. Par ailleurs, les populations végétales peuvent continuer grâce à elle d'être soumises aux processus d'évolution.
- La gestion efficace des RGF, à tous les niveaux, repose sur l'inclusion et la participation enthousiaste de toutes les parties intéressées. Il est donc nécessaire de mettre en place des processus participatifs qui garantissent le respect et l'équilibre des intérêts de ces différentes parties.
- Étant donné que la répartition des espèces et les limites des écosystèmes ne correspondent pas aux frontières nationales, il est essentiel de renforcer les initiatives visant à tisser des partenariats entre les pays et en leur sein. Des partenariats solides et une collaboration forte à différents niveaux permettraient d'améliorer la sensibilisation et de créer des réglementations et des outils politiques nationaux et internationaux adaptés, en vue de mettre au point des programmes techniques et scientifiques de qualité aux échelons national, régional et mondial.

18. Il convient de prêter toute l'attention nécessaire et de consentir des efforts à tous les niveaux pour mobiliser des ressources permettant d'appliquer le Plan d'action mondial en temps voulu et comme il se doit, notamment grâce à une coordination avec les nombreuses initiatives en cours aux niveaux national, régional et mondial (~~Convention sur la diversité biologique [CDB], Fonds pour l'environnement mondial, etc.~~).

Structure et organisation du Plan d'action mondial

19. Les priorités stratégiques du Plan d'action mondial sont souvent étroitement liées et imbriquées. Nombre des actions envisagées sont pertinentes au regard de plusieurs de ces priorités et relèvent de quatre domaines:

1. Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières
2. Conservation des ressources génétiques forestières (*in situ* et *ex situ*)
3. Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières
4. Politiques, institutions et renforcement des capacités

Partie II PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Domaine prioritaire 1: Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières

Introduction

Comme chacun sait, le fait de disposer de données fiables sur la situation et les évolutions des forêts revêt une grande importance si l'on entend gérer efficacement les RGF. Cependant, les informations relatives aux forêts qui sont disponibles actuellement concernent essentiellement les ressources forestières en général et non la diversité forestière ni la variation des essences d'arbres et autres espèces végétales ligneuses. Les informations spécifiques sur la situation et les évolutions des RGF sont insuffisantes, bien que l'on constate quelques progrès depuis une dizaine d'années aux niveaux national et sous-régional.

La disponibilité et l'accessibilité d'informations de qualité et à jour sur les RGF sont, semble-t-il, faibles dans de nombreux pays. La plupart des rapports nationaux mettent en lumière la nécessité de sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance des RGF et de leurs rôles quant à la satisfaction des besoins de développement actuels et futurs. Le manque d'informations limite en effet l'aptitude des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des RGF dans des politiques transversales.

On relève plusieurs lacunes en matière d'informations sur les RGF:

- a. dans de nombreux pays, il n'existe pas de listes de contrôle à jour énumérant les espèces;
- b. on ne dispose pas d'une vision précise au niveau mondial de la situation et des évolutions des RGF;
- c. une évaluation exhaustive des capacités nationales et internationales permettant de gérer les RGF est nécessaire;
- d. aucune méthodologie n'a été convenue de manière à établir un lien direct entre les informations générales sur les changements concernant les forêts et leurs effets sur la diversité biologique, les espèces, les populations et la variation génétique; et
- e. on ne dispose pas des connaissances relatives aux caractéristiques de reproduction et de développement des espèces forestières arborescentes et autres espèces végétales ligneuses qui permettraient de prendre des mesures de conservation *ex situ* efficaces, de produire des jeunes plants, ainsi que de planter et de mettre en valeur les espèces concernées à l'extérieur de leurs habitats d'origine.

Ces lacunes compliquent le suivi mondial de la situation et des évolutions des RGF et réduisent l'aptitude à prendre des décisions et des mesures efficaces aux niveaux national et international.

Dans de nombreux pays, il existe une relation importante entre l'utilisation et la gestion des RGF, d'une part, et les connaissances traditionnelles, d'autre part. Ces connaissances précieuses bénéficient aux moyens d'existence des ~~peuple~~ communautés autochtones et des communautés locales de nombreux pays en développement, tout en représentant un formidable atout pour le développement industriel et commercial dans des secteurs comme la pharmacie, l'alimentation et les pesticides biologiques. Les politiques relatives à la gestion des informations sur les RGF doivent donc prendre en compte ces rôles importants. Malheureusement, les connaissances traditionnelles sont menacées par la dégradation des RGF et les changements concernant l'utilisation des terres et les pratiques socioculturelles.

Objectif à long terme

Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances et informations sur les espèces d'arbres et les autres espèces végétales ligneuses et leur diversité génétique, les écosystèmes forestiers et les savoirs traditionnels qui s'y rapportent afin de faciliter et de permettre la prise de décisions sur l'utilisation et la gestion durables des RGF, ainsi que d'améliorer leur contribution à la résolution de graves problèmes mondiaux comme les pénuries alimentaires, la dégradation des sols et des eaux, les effets du changement climatique et la demande accrue de divers produits et services forestiers.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 1: Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des ressources génétiques forestières (RGF)

Justification: Les informations sur les RGF sont insuffisantes dans de nombreux pays. En outre, les paramètres nécessaires pour planifier la gestion durable des RGF ne figurent généralement pas dans les inventaires forestiers nationaux. Or des informations de référence sur la situation, les évolutions et les caractéristiques des RGF sont nécessaires pour définir et revoir régulièrement les priorités en matière d'utilisation durable et de conservation, ainsi que pour mettre au point des programmes de domestication et d'amélioration des arbres.

Mesures à prendre: Promouvoir l'inventaire et la caractérisation des espèces. Promouvoir la cartographie de la répartition des populations d'espèces importantes ou prioritaires. Renforcer les capacités dans le domaine des **herbiers et prospections botaniques nationaux** en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.

Élaborer des **normes techniques, protocoles et systèmes d'information** permettant d'évaluer et de suivre la situation en matière de gestion des RGF. Promouvoir et appuyer la mise au point de **listes de contrôle nationales et régionales énumérant les espèces** et de mécanismes permettant de les mettre à jour régulièrement.

Mettre en place des réseaux de banques de gènes, d'unités d'information et de bases de données intéressant les forêts, et améliorer la gestion et le partage des informations aux niveaux national et international.

Priorité stratégique 2: Mettre au point des systèmes nationaux et infranationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF

Justification: Les **savoirs traditionnels** peuvent apporter une contribution significative au développement durable grâce à des pratiques comme la conservation et l'utilisation durable des végétaux au niveau local, et participer à la résolution de graves problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Il convient donc de préserver les connaissances traditionnelles sur les RGF en procédant à des évaluations nationales et en améliorant le relevé d'informations.

Mesures à prendre: Promouvoir, au niveau national, les évaluations et le relevé d'informations sur les connaissances traditionnelles relatives à l'utilisation et à la gestion des RGF avec le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, ainsi que des communautés locales.

Mettre au point et renforcer des mécanismes d'enregistrement et des bases de données afin de préserver, de protéger et de promouvoir les connaissances traditionnelles sur les RGF. Encourager l'utilisation de protocoles normalisés pour la collecte des savoirs traditionnels.

Le cas échéant, formuler des orientations relatives à l'enregistrement, l'accessibilité, l'archivage et l'utilisation des connaissances traditionnelles sur les RGF aux niveaux national, infranational et local, en faisant participer de façon effective les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, et en tenant compte des initiatives similaires lancées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 3: Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des RGF

Justification: Aux niveaux mondial, régional et national, on ne dispose pas d'indicateurs solides reposant sur des bases scientifiques, réalistes et pertinents du point de vue des politiques qui permettraient de définir une ligne de référence et de suivre la situation et les évolutions des RGF et de leur gestion. Il est donc nécessaire de mettre au point et d'utiliser des méthodes et des protocoles normalisés pour l'inventaire, la caractérisation et le suivi. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination des recherches portant sur le recensement, la cartographie et la caractérisation des populations et de faire en sorte que leurs résultats aient une incidence forte sur les politiques de gestion des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des critères et indicateurs mondiaux pour évaluer la situation et les évolutions des RGF dans le cadre des inventaires forestiers nationaux et des autres programmes liés aux forêts.

Mettre au point des protocoles permettant une évaluation et un suivi participatifs des RGF.

Priorité stratégique 4: Promouvoir la création et le renforcement des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations d'arbres

Justification: Faisant fond sur le premier rapport, le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* fournit un aperçu mondial de la diversité, de la situation et des évolutions des RGF, ainsi que des capacités nationales, régionales et mondiales permettant de gérer ces ressources. De nombreux rapports nationaux révèlent que les connaissances relatives aux RGF sont extrêmement lacunaires et que les informations disponibles au niveau national sont éparpillées et difficiles d'accès. En outre, les programmes de recherche souffrent d'une pénurie de ressources financières, surtout dans les pays en développement. Il est donc urgent d'améliorer l'accès aux informations sur les RGF pour toutes les parties intéressées, tout en développant la base de connaissances nécessaire à l'utilisation et à la gestion durables de ces ressources. Il est tout aussi indispensable que les pays renforcent leur soutien financier aux activités de recherche.

Mesures à prendre: Améliorer l'accès aux informations en mettant au point et en renforçant des mécanismes qui permettent leur gestion et leur partage aux niveaux national, régional et mondial. Les informations devraient être recueillies suivant les principes CARE⁶ en ce qui concerne les connaissances autochtones ou traditionnelles, et selon les principes FAIR⁷, le cas échéant.

Encourager la création, l'entretien et la mise à jour régulière de bases de données et de systèmes d'information consacrés aux RGF aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial. Encourager la collaboration entre le monde de la recherche, les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, et les institutions publiques afin de recueillir, de valider et de mettre à jour les données. Renforcer les capacités techniques en matière de gestion des systèmes d'information.

Améliorer l'accès aux informations sur les espèces forestières pour un large éventail de parties intéressées, y compris les peuples autochtones et les communautés locales.

Domaine prioritaire 2: Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières

La formulation ~~d'une stratégie mondiale~~ de stratégies nationales et régionales de conservation relative aux RGF s'avère nécessaire pour préserver la diversité génétique adaptative ou neutre des arbres et arbustes forestiers et autres végétaux ligneux. On peut atteindre cet objectif en appliquant des méthodes de conservation *in situ* aux aires de répartition ~~des essences arborescentes~~ de ces espèces. La collaboration régionale par l'intermédiaire de réseaux spécifiques à une espèce ou thématiques doit jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation et le suivi des progrès accomplis. Elle doit viser à faciliter l'utilisation de l'approche écosystémique et à faire mieux connaître les divers types de gestion des forêts et des arbres (tableau 1) et les différents niveaux de conservation génétique.

⁶ Collective Benefit (intérêt collectif), Authority to Control (droit de regard), Responsibility (responsabilité), Ethics (éthique).

⁷ Findable (facile à trouver), Accessible (accessible), Interoperable (interopérable), Reusable (réutilisable).

TABLEAU 1: PRINCIPAUX TYPES DE GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET ARBORÉES

Forêts régénérées naturellement		Forêts plantées				Arbres hors forêts et systèmes d'agroforesterie
Primaires	Naturelles modifiées	Semi-naturelles		Plantations		
		Régénération naturelle assistée	Plantation partielle	De production	De protection	
Forêts formées d'essences indigènes, où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés par l'homme	Forêts formées d'essences indigènes régénérées de façon naturelle, où sont clairement visibles des traces d'activités humaines	Pratiques sylvicoles dans les forêts naturelles sous gestion intensive: <ul style="list-style-type: none"> • désherbage • fertilisation • éclaircie • coupe d'écrémage 	Forêts comprenant des essences indigènes, établies par plantation ou semis et sous gestion intensive	Forêts comprenant des essences introduites, et dans certains cas des essences indigènes, établies par plantation ou semis principalement pour la production de bois ou de produits non ligneux	Forêts comprenant des essences indigènes ou introduites établies, par plantation ou semis, principalement pour la fourniture de services	Peuplements couvrant une superficie de moins de 0,5 hectare; groupes d'arbres ou arbres épars se trouvant sur les terres agricoles (systèmes d'agroforesterie, jardins privés, vergers), autour des bâtiments, le long des routes et dans les paysages

Des zones protégées sont créées, réglementées et gérées de manière à pouvoir atteindre les objectifs fixés en matière de conservation, dans le contexte des pressions croissantes qui découlent de la récolte des ressources forestières et de la conversion de certaines forêts à d'autres types d'utilisation. Elles servent principalement de refuge aux espèces qui ne peuvent survivre dans des paysages sous gestion intensive. Par conséquent, les programmes nationaux visant l'utilisation et la gestion durables des RGF doivent tenir compte des rôles importants que jouent les zones protégées, même si la plupart de celles-ci ont été conçues en premier lieu à d'autres fins, comme la protection des espèces sauvages (principalement animales), les loisirs et divers services écosystémiques.

Ces zones permettent de conserver des populations viables d'arbres forestiers issues de diverses essences et d'échantillons d'écosystèmes représentatifs, ainsi que de maintenir des services écosystémiques vitaux.

Les populations d'espèces arborescentes marginales et/ou de lisière⁸ jouent un rôle essentiel dans l'adaptation aux nouvelles conditions environnementales extrêmes qui devraient découler du changement climatique rapide. Il est nécessaire de comprendre la dynamique ~~des~~ de ces populations d'espèces arborescentes marginales en examinant minutieusement la variation génétique adaptative des caractères quantitatifs. En outre, dans le contexte du changement climatique, la conservation nécessite d'estimer précisément où sévront à l'avenir des conditions environnementales extrêmes (lisières). En modélisant la dynamique de répartition des espèces, on doit être en mesure d'expliquer les changements concernant les aires de répartition des espèces arborescentes et de celles auxquelles elles sont associées dans leur environnement (pollinisateurs, par exemple), ainsi que les influences possibles des interactions avec d'autres espèces végétales ou animales.

Il convient de prendre des mesures de conservation *in situ* adaptées pour préserver les conditions naturelles de croissance des espèces arborescentes. Cela doit permettre d'étudier et de mieux comprendre leurs processus d'évolution et leur adaptation aux changements. En effet, faute

⁸ Sexton, P., McIntyre, P. J., Angert, A. L. et Rice, K. J. 2009. Evolution and ecology of species range limits. *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics*, 40: 415-436.

d'informations tirées des activités de conservation *in situ* qui concernent des populations marginales et/ou de lisière, il sera impossible de proposer des solutions visant l'adaptation au changement climatique.

La gestion des RGF sur les exploitations agricoles, y compris les systèmes d'agroforesterie, est considérée comme un mode d'utilisation des terres qui contribue de manière substantielle à la conservation *in situ* des RGF, en particulier des espèces domestiquées ou semi-domestiquées (systèmes d'agroforesterie des forêts-parcs en Afrique de l'Ouest, par exemple).

Nombre des espèces prioritaires recensées dans les rapports issus de pays situés en zone semi-aride poussent sur des terres agricoles, notamment dans des systèmes d'agroforesterie. Il s'agit, pour la plupart, d'espèces endémiques qui sont gérées de manière traditionnelle par les agriculteurs depuis des siècles.

D'un pays à l'autre, la diversité des arbres situés sur des terres agricoles varie de quelques espèces seulement à plus d'une centaines. Certaines sont des espèces semi-domestiquées que l'on ne trouve que dans des systèmes d'agroforesterie. La gestion durable de ces systèmes est donc essentielle à la conservation des ressources génétiques des espèces concernées.

Il va sans dire que, compte tenu du nombre important d'essences répertoriées dans le monde (voir plus haut), il est indispensable d'**établir des priorités** entre les nombreuses espèces pour lesquelles on pourrait envisager de prendre des mesures. Cependant, l'absence d'informations de base sur la variation, les schémas de variation et le potentiel de nombreuses espèces arborescentes complique fortement cette tâche.

L'objectif général est de comparer les effets de diverses actions et les compromis qu'elles nécessitent. Par conséquent, certaines zones, espèces ou ressources génétiques seront considérées comme moins prioritaires que d'autres. Si plusieurs parties intéressées ont des priorités similaires, elles peuvent s'engager dans une action concertée. Si les priorités sont divergentes, en revanche, une action indépendante mais harmonisée a davantage de chances d'aboutir. Entre les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales actives dans le domaine de la diversité biologique et de la conservation génétique des ressources forestières, il est fort probable de constater des différences substantielles sur le plan des priorités et des capacités permettant d'appliquer diverses techniques de gestion. Lorsque de telles différences existent, il est nécessaire de former des coalitions opérationnelles dans des cadres cohérents et aux niveaux appropriés.

L'une des conditions préalables à la mise en œuvre de programmes de conservation pérennes est un engagement axé, aux niveaux national et local, sur des objectifs et priorités précisés. Les gouvernements se sont employés à faire en sorte que les parties intéressées s'approprient largement les rapports nationaux en organisant des ateliers au cours desquels celles-ci devaient examiner et valider les documents en question. Des consultations régionales – qui se sont tenues en 2012 au Proche-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Asie centrale, en Asie, dans le Pacifique, en Afrique centrale, en Afrique orientale et australe, et en Amérique latine – ont permis de recenser les priorités régionales. Dans de nombreux cas, les débats ont porté sur les espèces devant être considérées comme prioritaires au niveau régional. Néanmoins, ce processus doit se poursuivre afin que l'on puisse définir dans le détail les actions nécessaires pour chaque espèce et répartir les responsabilités entre les acteurs et partenaires aux niveaux national, régional et international.

Conservation *ex situ*. La conservation *in situ* des RGF est de plus en plus souvent impraticable, en raison notamment des effets du changement climatique. Il est donc nécessaire que les stratégies de conservation envisagent la création d'unités de conservation aussi bien *in situ* et qu'*ex situ*.

Objectif à long terme. Préserver la diversité génétique des espèces forestières arborescentes et autres espèces végétales ligneuses et veiller au bon déroulement de leurs processus d'évolution, en mettant en œuvre de manière plus efficace et en harmonisant les mesures qui visent à conserver les RGF, *in situ* et *ex situ*, notamment grâce à la coopération et à la constitution de réseaux au niveau régional.

NIVEAU NATIONAL**Priorité stratégique 5: Renforcer la contribution des forêts primaires et des zones protégées à la conservation *in situ* des RGF**

Justification: Dans le contexte actuel, qui se caractérise par une pression croissante sur les terres et les ressources forestières, les forêts primaires et les zones protégées restent les meilleurs refuges pour les RGF menacées. Une proportion importante de végétaux sauvages et/ou endémiques ne se trouve que dans ces zones. En outre, la structure de la population génétique naturelle n'est conservée que dans ces forêts. C'est dans les forêts naturelles protégées, qui demeurent les meilleurs laboratoires d'étude de l'écologie et de la biologie des espèces, que l'on peut le mieux évaluer et comprendre les processus naturels qui participent de la dynamique des RGF. Il convient donc de promouvoir les contributions des forêts primaires et des zones protégées au développement des connaissances sur les espèces végétales et à la conservation des RGF.

Mesures à prendre: Développer la collaboration entre les institutions et les programmes chargés des zones forestières protégées et ceux qui sont responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des RGF, comme les centres nationaux de reproduction des arbres, les centres de semences d'arbres et les autres institutions de collecte et de conservation de matériel génétique opérant au niveau national ou régional.

Promouvoir et renforcer le développement des activités nationales d'évaluation et de conservation des RGF dans les forêts primaires, dans les zones protégées et dans les forêts de conservation en faisant participer les peuples autochtones ainsi que les communautés locales, selon qu'il conviendra.

Gérer les réserves génétiques au sein des zones protégées de façon à préserver la capacité d'évolution des espèces visées.

Priorité stratégique 6: Promouvoir la création et le développement de systèmes de conservation *ex situ* efficaces et durables, y compris des collections *in vivo* et des banques de gènes

Justification: Un programme de conservation des RGF doit associer des mesures de conservation *in situ* et *ex situ*. La conservation *ex situ* de ces ressources consiste à mettre en place des stratégies d'échantillonnage pour capturer un maximum de composantes de la diversité génétique intra- et interpopulation des espèces cibles. Dans de nombreux cas, la conservation *ex situ* est l'unique option disponible pour conserver la diversité génétique intraspécifique présente dans des populations périphériques ou isolées⁹ qui sont gravement menacées par les changements de l'utilisation des terres ou par des conditions environnementales (sécheresse, inondations, salinité, etc.). Les principaux objectifs d'un programme de conservation *ex situ* visant une espèce particulière sont les suivants:

- constituer une mesure de sauvegarde lorsque des moyens de conservation *in situ* ne sont pas utilisables ou disponibles;
- faire en sorte qu'un maximum de composantes de la diversité d'une espèce soient conservées;
- gérer la régénération de l'espèce en dehors de son aire naturelle (provenance) d'une manière plus contrôlée, avec des objectifs d'utilisation ou de conservation spécifiques.

Mesures à prendre: Promouvoir la documentation, la caractérisation, la régénération et l'évaluation du matériel génétique forestier.

Collecter des semences qui soient représentatives de la diversité naturelle.

⁹ FAO, FLD et IPGRI, 2004. *Forest genetic resources conservation and management. Vol. 3: In plantations and genebanks (ex situ)*. Rome.

Créer des collections de semences améliorées.

Encourager l'utilisation de procédures, technologies et infrastructures après-récolte qui préservent la qualité de la semence avant et après la conservation *ex situ*.

Faciliter la mise en place et l'entretien de banques de gènes nationales, sous-régionales et régionales consacrées aux RGF, ainsi que de pépinières spécialisées et de jardins botaniques, et les faire davantage connaître. Encourager la collaboration entre les instituts de recherche, les gouvernements, les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, et les organisations internationales, à l'appui de la gestion et du suivi des collections.

Encourager et appuyer les initiatives des peuples autochtones, ainsi que des communautés locales, visant à conserver les RGF.

Favoriser et mettre en place des mécanismes permettant au secteur privé de participer à la conservation des RGF.

Encourager les études sur la récolte, la qualité, la conservation et la reproduction des semences.

Promouvoir et encourager les recherches portant sur la conservation d'espèces à semence récalcitrante.

Encourager la mise en place de mesures d'incitation en faveur de la conservation *ex situ*.

Priorité stratégique 7: Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière

Justification: Les populations d'espèces forestières marginales sont fragiles et plus enclines à la dégradation que les populations centrales car elles présentent une variation moins importante. La dynamique évolutive peut avoir des effets particuliers sur les populations d'espèces marginales et aboutir à des adaptations spécifiques. Il faut donc considérer ces populations comme hautement prioritaires dans le cadre des stratégies et programmes de conservation mondiaux et régionaux.

Mesures à prendre: Élaborer des directives relatives à l'inventaire des populations d'espèces forestières marginales et au relevé d'informations à leur sujet, et promouvoir leur gestion et leur conservation en les intégrant aux réseaux de conservation et en mettant l'accent sur la participation des communautés locales.

Encourager la réalisation d'études de terrain et de télédétection approfondies afin de recenser et de mettre en évidence les populations marginales et/ou de lisière. Encourager la mise au point de systèmes de suivi à long terme pour surveiller les évolutions et les risques concernant les populations.

Appuyer et/ou promouvoir, selon qu'il convient, l'élaboration de programmes et la collaboration, aux niveaux mondial et régional, qui visent à évaluer les populations marginales et à promouvoir leur conservation et leur évaluation aussi bien *in situ* qu'*ex situ*.

Favoriser la connectivité de l'habitat, y compris au moyen de couloirs écologiques, à l'appui de la conservation de populations marginales et/ou de lisière.

Priorité stratégique 8: Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles

Justification: Les agriculteurs contribuent à la gestion et à la conservation des RGF sur les exploitations dans le cadre de systèmes traditionnels d'utilisation des terres, comme les systèmes d'agroforesterie. Ils ont donc une influence sur la diversité interspécifique et intraspécifique des espèces se trouvant dans le paysage. Par ailleurs, les RGF gérées dans le cadre de systèmes d'agroforesterie traditionnels sont gravement menacées du fait de l'absence de régénération imputable aux pressions croissantes qui pèsent sur les ressources forestières et des tendances actuelles en matière d'intensification agricole. Il est donc nécessaire de traiter la question de la gestion des RGF sur les exploitations dans les pays où l'agroforesterie est une pratique courante.

Mesures à prendre: Mettre au point des outils méthodologiques relatifs à la gestion et à la conservation sur les exploitations d'espèces importantes du point de vue de l'agroforesterie.

Évaluer la situation de ces espèces en matière de conservation et de gestion aux niveaux national et régional.

Prêter une assistance technique en vue de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des RGF sur les exploitations, notamment au moyen de partenariats entre les secteurs agricole et forestier.

Évaluer et améliorer les systèmes d'agroforesterie traditionnels qui intègrent l'agroforesterie et la conservation et l'utilisation de RGF.

Sensibiliser les agriculteurs aux avantages de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durables des RGF sur les exploitations.

Priorité stratégique 9: Soutenir et renforcer le rôle que jouent les forêts gérées par les peuples autochtones ainsi que les communautés locales dans la gestion et la conservation durables des RGF

Justification: Les forêts gérées par les peuples autochtones et les communautés locales ou en collaboration avec eux jouent bien souvent un rôle important dans la conservation des ressources génétiques. Il a été prouvé que ce mode de gestion des forêts constituait l'un des moyens les plus efficaces pour concilier la conservation des ressources et la création de richesse. Dans les pays où la gestion des forêts par les peuples autochtones et les communautés locales est possible, il est important que le rôle de ces forêts soit reconnu et mieux soutenu.

Mesures à prendre: Évaluer l'état de conservation et de gestion des RGF dans les forêts gérées par les peuples autochtones et les communautés locales.

Fournir un appui technique et renforcer les capacités en vue de la gestion et de la conservation durables des RGF dans les forêts gérées par les peuples autochtones et les communautés locales.

Encourager la mobilisation et la fourniture de ressources financières, à titre volontaire, à l'appui des activités de conservation des RGF menées et gérées par les peuples autochtones et les communautés locales.

Priorité stratégique 10: Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires

Justification: Compte tenu de la complexité du sujet, il est judicieux d'adopter une approche par espèce pour ce qui est de la gestion des RGF. Les processus qui sous-tendent la dynamique de la diversité génétique déterminent l'adaptation et la performance d'une espèce dans un environnement donné. On considère que l'approche par espèce est utile pour comprendre et mettre en valeur les RGF. Étant donné le nombre élevé d'espèces forestières présentes dans chaque pays, celles-ci ne peuvent pas toutes faire l'objet d'activités ou de programmes de recherche. Il convient donc de recenser les espèces prioritaires aux niveaux national et infranational, et de veiller à ce que les

priorités ainsi définies soient partagées aux niveaux régional et international afin de mieux concentrer les efforts et d'utiliser les ressources plus efficacement.

Mesures à prendre: Promouvoir les réseaux de recherche axés sur des espèces importantes aux niveaux national, régional et international.

Mettre à jour régulièrement les listes d'espèces prioritaires aux niveaux national et régional.

Prêter un appui international à l'élaboration de directives permettant d'établir des priorités entre les espèces et de déterminer les domaines de recherche prioritaires.

L'établissement de ces priorités pourrait être centré sur les espèces, les populations ou les variétés dont les populations sont réduites ou menacées d'extinction, ainsi que sur les espèces de diverse valeur, actuelle et future, notamment celles qui présentent un intérêt stratégique, scientifique ou économique. Les valeurs de ces espèces, populations, races ou variétés pourraient être liées à des facteurs tels que l'intérêt socioéconomique, l'égalité femmes-hommes, la sécurité alimentaire ou l'adaptation au changement climatique, ou encore à leur importance religieuse ou culturelle aux niveaux local, national ou international.

NIVEAU RÉGIONAL

Priorité stratégique 11: Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation *in situ* et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale

Justification: L'approche écosystémique est un moyen de gérer des écosystèmes entiers de manière holistique sans exclure d'autres modes de gestion et de conservation, comme les outils de gestion spécifiques à un lieu et les pratiques de conservation spécifiques à une espèce. Idéalement, toutes ces approches devraient être intégrées au travers de réseaux régionaux, le cas échéant.

Il est nécessaire de disposer de stratégies régionales visant la conservation des RGF, y compris de réseaux régionaux constitués d'unités et de corridors de conservation génétique *in situ* concernant les espèces prioritaires, pour assurer une conservation dynamique des RGF essentielles et de leur aptitude à évoluer. Le fait de définir et de mettre en œuvre des stratégies de conservation régionales justifie indéniablement la coordination et la collaboration à l'échelon régional. En effet, il est souvent plus efficace et plus rentable d'investir dans des activités régionales conjointes que de multiplier les activités au niveau national, avec les chevauchements que cela suppose.

Mesures à prendre: Cerner les lacunes qui existent en matière de conservation en vue de les combler, le cas échéant.

Promouvoir des programmes de recherche qui visent à combler les lacunes au niveau régional en matière de connaissances sur la conservation et l'utilisation des RGF.

Élaborer des méthodologies permettant de formuler des stratégies régionales relatives à la conservation des RGF, y compris des principes destinés à guider leur mise en œuvre, en tenant compte des expériences acquises et en s'appuyant sur les réseaux régionaux existants qui intéressent ces ressources.

Promouvoir les partenariats fondés sur les écosystèmes et la collaboration régionale en vue de mettre au point des programmes de conservation et d'évaluation des RGF (*in situ* et *ex situ*), conformément aux engagements découlant des réglementations internationales en vigueur.

Mobiliser des ressources en faisant participer les organisations économiques régionales et environnementales déjà en place.

Domaine prioritaire 3: Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières

Assurer la sécurité alimentaire de tous et la durabilité environnementale face aux effets combinés du changement climatique et de la pression humaine croissante sur les forêts est un défi plus ardu que jamais. Par conséquent, il est nécessaire d'utiliser et de gérer plus efficacement les ressources forestières, en particulier dans les pays tropicaux ou les moins avancés, afin de satisfaire la demande croissante de biens et services forestiers.

Or les forêts ne peuvent être gérées de manière durable que si les RGF sont conservées et mises en valeur, qu'il s'agisse d'arbres situés dans des forêts plantées, des forêts naturelles ou des peuplements de conservation protégés, ou bien de semences ou de cultures tissulaires stockées. La gestion des RGF nécessite d'élaborer des stratégies globales, d'appliquer des méthodologies spécifiques, de mettre au point et d'appliquer des technologies nouvelles, et de coordonner les efforts aux niveaux local, national, régional et mondial¹⁰.

Pour être en mesure de suivre la diversité biologique des forêts et de gérer les RGF, il faut disposer d'informations fiables sur la situation et les évolutions de ces ressources. Or il n'existe pas de méthode commune et normalisée qui permette de mesurer les changements relatifs à la situation des RGF pour ce qui est de la gestion des forêts telle qu'elle se pratique dans la plupart des pays.

Les paramètres généralement inclus dans les évaluations nationales et mondiales des ressources forestières, comme la superficie forestière, la présence des espèces, la richesse en espèces et le morcellement des forêts, ne suffisent pas à fournir des informations sur les RGF. Il est donc nécessaire d'élaborer des indicateurs adaptés et convenus, qui devront être intégrés aux politiques d'évaluation et aux outils de suivi des forêts au niveau national.

De nombreux pays ont des difficultés à obtenir, en quantité nécessaire, le matériel de reproduction forestier de qualité dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs programmes de plantation d'arbres. Nombre de pays considèrent ainsi l'absence de système efficace d'approvisionnement en semences d'arbres comme une entrave aux programmes nationaux de reboisement et de restauration. En outre, l'utilisation de matériel de reproduction amélioré devrait permettre d'accroître considérablement la production. Il faut donc s'attacher à appuyer le système d'approvisionnement en semences.

Objectif à long terme

Améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la gestion des RGF, contribution essentielle à la durabilité environnementale, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 12: Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux

Justification: Des pays ont signalé que de grandes plantations étaient en train d'être créées à de multiples fins, notamment la production de biocombustibles et de fibres issus du bois d'œuvre et la fourniture de divers services environnementaux, comme la mise en valeur de terres dégradées, et la gestion des sols et des eaux. Cependant, la plupart des pays en développement sont dépourvus de systèmes convenables d'approvisionnement en semences forestières, ce qui compromet le succès et la performance de leurs programmes de plantation. Cette préoccupation, qui ressort de la majorité des rapports nationaux, a été classée au titre des domaines d'action prioritaires lors de la plupart des consultations régionales.

¹⁰ National Research Council. 1991. *Managing global genetic resources: forest trees*. Washington. National Academic Press.

Mesures à prendre: Encourager la création de systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres et l'appui à ces systèmes, notamment les centres de semences d'arbres et les programmes connexes, selon qu'il convient.

Améliorer la **collaboration** entre les centres semenciers et **élaborer des normes communes de qualité des semences** afin de faciliter les échanges de matériel de reproduction forestier au sein des régions et d'appuyer les programmes nationaux de boisement.

Priorité stratégique 13: Promouvoir la remise en état et la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié

Justification: Des millions de kilomètres carrés de terres forestières dégradées et perturbées font l'objet d'une grande attention de la part de nombreuses organisations et organismes nationaux et internationaux en tant que sites potentiels pour la remise en état et la restauration des écosystèmes. En revanche, l'importance du choix de sources génétiques appropriées pour l'obtention du matériel de plantation nécessaire est généralement peu prise en compte. Obtenir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures de l'environnement est un enjeu difficile, souvent compliqué par l'ampleur et la nature de cette dégradation/perturbation. Dans ce cas, il peut être nécessaire de procéder à des tests sur le terrain et/ou à une modélisation prédictive.

Mesures à prendre: Soutenir les recherches et mener de nouveaux travaux pour définir les variables clés qui permettront de choisir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures dans les sites dégradés.

Soutenir les centres de recherche et les pépinières et leur fournir des infrastructures appropriées, selon qu'il convient, afin de mener des études visant à trouver du matériel génétiquement adapté pour la remise en état et la restauration des écosystèmes forestiers.

Élaborer des directives et des outils d'aide à la décision pour éclairer le choix de la composition génétique appropriée du matériel de plantation.

Élaborer des protocoles, le cas échéant, en vue de la remise en état et de la restauration d'écosystèmes qui garantissent l'utilisation d'un matériel génétiquement adapté.

Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de surveillance pour évaluer la viabilité et la résilience des populations d'arbres au fil du temps dans les sites remis en état.

Priorité stratégique 14: Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF

Justification: Compte tenu des préoccupations croissantes que suscitent le changement climatique et ses effets sur les écosystèmes et la performance des systèmes de production liés aux forêts, il est impératif que les parties prenantes à la gestion des RGF aient une meilleure compréhension des espèces forestières et des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques en cours et à venir. La diversité génétique est indispensable à l'adaptation des espèces, tout en permettant la sélection et la reproduction artificielles en vue d'une productivité accrue. Ainsi, la diversité génétique, y compris la diversité des espèces, est la clé de la résilience des écosystèmes forestiers et de l'adaptation des espèces forestières au changement climatique.

Mesures à prendre: Élaborer des méthodes et des directives normalisées aux niveaux infranational, national et régional permettant de recenser, de sélectionner et d'utiliser les unités de conservation des espèces, sur la base de facteurs environnementaux et socioculturels, qui sont les principaux éléments déterminant la situation des forêts et des systèmes d'agroforesterie en matière de diversité.

Aider les pays à améliorer la conservation et l'utilisation durable des RGF face au changement climatique:

- en encourageant les pratiques optimales en matière de gestion des RGF, en particulier dans les domaines de la conservation, de l'exploration, des essais, de la reproduction et de l'utilisation durable;
- en favorisant les contributions des RGF à la durabilité environnementale grâce à la mise au point et à l'utilisation de matériel génétique bien adapté.

Priorité stratégique 15: Promouvoir l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable

Justification: Les activités d'amélioration des arbres demeurent cantonnées à quelques essences revêtant une importance économique, non seulement pour des raisons financières mais aussi à cause des caractéristiques particulières des arbres. Les arbres sont des plantes pérennes d'une grande longévité, présentant des cycles de régénération amples et une maturité sexuelle tardive. Compte tenu de ces caractéristiques, les recherches portant sur l'amélioration et la reproduction d'essences nécessitent davantage de temps que celles axées sur d'autres cultures. S'il y a lieu, les nouvelles technologies, comme la génomique et la micropropagation, peuvent permettre d'accélérer le processus de sélection et d'exploiter pleinement le potentiel des arbres forestiers. Ces nouvelles technologies se sont avérées utiles pour comprendre la dynamique des écosystèmes forestiers, notamment les processus génétiques. Elles peuvent favoriser l'adoption de mesures pratiques appropriées pour la conservation, la gestion, la restauration et la remise en état durables.

Mesures à prendre: Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies émergentes pour faciliter la conservation et encourager l'utilisation durable des RGF, appuyer les programmes d'amélioration des arbres et renforcer l'utilisation de RGF de qualité dans le cadre des programmes forestiers.

Évaluer les technologies disponibles et leur efficacité du point de vue de la conservation *in situ* et *ex situ* et de la mise en valeur des ressources génétiques des essences prioritaires.

Priorité stratégique 16: Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF

Justification: Outre le bois d'œuvre, les forêts fournissent de nombreux produits revêtant une importance du point de vue des communautés locales et des économies nationales. L'importance des plantes médicinales, des plantes fourragères et des végétaux destinés à l'alimentation humaine est de plus en plus reconnue et elle est soulignée dans de nombreux rapports nationaux. Dans de nombreux pays en développement, une grande partie de la population se soigne grâce à des plantes médicinales. Par ailleurs, le pâturage libre est toujours une pratique courante dans nombre d'entre eux et les forêts sont souvent une source essentielle de fourrage. Ces diverses ressources sont encore tirées de plantes sauvages des terres forestières et, dans certains cas, sont menacées de surexploitation. La domestication des végétaux concernés améliorera l'approvisionnement tout en réduisant la vulnérabilité des ressources génétiques.

Mesures à prendre: Évaluer les contributions des espèces forestières aux services environnementaux (conservation des sols et des eaux, fixation du carbone, etc.).

Évaluer les contributions des espèces forestières prioritaires aux secteurs de production revêtant une importance au niveau national (bois d'œuvre, fruits, fourrage, huile végétale, légumes, médicaments, etc.).

Développer la reproduction fondée sur des programmes et à usages multiples pour les espèces prioritaires. Encourager les approches participatives en faisant appel aux communautés locales dans le cadre des programmes de sélection et de reproduction des espèces prioritaires, sur la base des caractéristiques souhaitées par les agriculteurs.

Appuyer les projets de recherche collaboratifs entre les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, les partenaires sectoriels et les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, selon qu'il convient.

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 17: Développer et encourager le travail en réseau et la collaboration entre les pays concernés en matière de lutte contre les espèces envahissantes (animaux, plantes et micro-organismes) et les maladies et ravageurs qui menacent les RGF

Justification: Les espèces envahissantes figurent de plus en plus fréquemment parmi les principaux facteurs menaçant les RGF. Celles qui posent le plus de problèmes sont les espèces végétales qui ont la capacité de s'immiscer dans des associations forestières naturelles et/ou peu perturbées et d'y devenir prédominantes, souvent en supplantant des espèces, voire des écosystèmes entiers. Selon les prévisions, les ravageurs et les maladies s'attaquant aux forêts et aux arbres devraient se faire de plus en plus menaçants à mesure que les effets du changement climatique deviendront plus visibles et que la circulation du matériel végétal entre les pays et les continents s'accélèrera.

Mesures à prendre: Examiner les normes et protocoles existants, le cas échéant, et, si nécessaire, proposer des protocoles d'application facultative relatifs à la circulation du matériel végétal forestier entre les pays et les régions de manière à éviter la propagation d'organismes envahissants.

Encourager les évaluations nationales concernant des espèces envahissantes ou exotiques et leurs effets sur les RGF, en s'appuyant sur une approche régionale ou écosystémique.

Travailler en collaboration avec la Convention internationale pour la protection des végétaux afin d'inclure les RGF dans la réglementation existante en matière de biosécurité et d'y intégrer les questions liées à ces ressources.

Encourager le renforcement de la recherche sur les ravageurs et les maladies qui affectent les RGF.

Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

Dans de nombreux cas, les politiques et cadres réglementaires nationaux relatifs aux RGF sont incomplets, inefficaces, voire inexistantes. Dans bien des pays, ces ressources ne sont pas bien comprises ni traitées comme il se doit. L'adhésion populaire et la collaboration internationale à la mise en œuvre du Plan d'action mondial passeront nécessairement par des activités de sensibilisation à tous les niveaux.

La demande de produits forestiers (bois rond, bois de feu et produits forestiers non ligneux) ne cesse de croître dans de nombreux pays. Les données nationales figurant dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 montrent que la valeur des produits forestiers non ligneux est parfois supérieure à celle du bois rond et du bois de feu. Aux niveaux national et mondial, il convient de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales solides afin d'intégrer les RGF aux cadres plus larges des politiques forestières et aux initiatives mondiales comme l'Évaluation des ressources forestières mondiales, et favoriser ainsi la gestion durable des RGF.

De nombreux pays ne disposent pas – ni en termes d'effectifs ni en termes de compétences – du personnel qualifié dont ils ont besoin pour traiter la question de la gestion des RGF dans un contexte d'évolution socioéconomique rapide. Il s'agit là de l'un des principaux obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, stratégies, programmes et projets dans le domaine des RGF. Il est donc indispensable de s'attacher à l'enseignement et à la formation professionnelle afin de renforcer les capacités de manière durable dans tous les domaines prioritaires.

Grâce au renforcement institutionnel, à la formation et à l'aide à la recherche, les pays seraient en mesure de répondre aux divers besoins pressants et croissants qui se font sentir en matière de conservation et de gestion des RGF. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour promouvoir la formation et la recherche aux niveaux national et international sur les avancées récentes dans le domaine de la gestion des RGF. Le rôle des systèmes et programmes nationaux de recherche, y compris les centres de semences d'arbres, et l'appui dont ils bénéficient de la part du Système CGIAR sont cruciaux dans ce contexte.

Compte tenu de la pénurie de ressources et de la forte probabilité de doublons entre les activités nationales et régionales, il faut s'efforcer, s'il y a lieu, de promouvoir les partenariats et la coordination aux niveaux national, régional et international. Il convient également d'encourager la création de réseaux, qui permettront aux parties intéressées de tisser des liens et d'appuyer le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Objectif à long terme

Établir et revoir les politiques et cadres juridiques pertinents de manière à intégrer les principales questions relatives à la gestion durable des RGF et renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin de pouvoir réaliser une planification du secteur forestier à moyen et long termes dans les États membres, ainsi qu'utiliser de manière durable, gérer et conserver les RGF.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 18: Élaborer des stratégies nationales pour la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF et leur utilisation durable

Justification: Les politiques et les programmes qui permettraient de gérer la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF de manière adéquate font souvent défaut dans les pays. Compte tenu du nombre de ceux qui interviennent à divers égards dans l'utilisation, le développement et la gestion des RGF au niveau national, il est utile que des stratégies et des programmes nationaux soient élaborés pour fournir un cadre d'action approprié.

Mesures à prendre: Définir, s'il y a lieu, des outils stratégiques appropriés pour la mise en place d'un cadre national d'action favorisant la conservation durable, *in situ* et *ex situ*, des RGF.

S'agissant de la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF, développer ou renforcer les capacités institutionnelles qui permettront d'assurer la mise en œuvre des stratégies nationales actuelles ou futures relatives à la conservation de ces ressources, y compris les banques de gènes et les collections *in vivo*.

Priorité stratégique 19: Mettre à jour les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF et les intégrer dans les politiques et les cadres programmatiques d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial

Justification: De nombreux pays ont indiqué que, compte tenu de la pénurie de ressources financières et humaines, le fait de traiter les besoins et priorités pertinents dans le cadre de programmes et politiques nationaux plus larges portant sur la foresterie et l'utilisation des terres pouvait permettre de gérer au mieux les RGF, conformément aux documents stratégiques pertinents de portée internationale des Nations Unies.

Mesures à prendre: Encourager les pays à réviser leurs cadres politiques et juridiques relatifs aux forêts afin d'y intégrer les principales questions liées aux RGF.

Revoir et aligner les politiques et programmes relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres, s'il y a lieu, de manière à mieux intégrer la dimension des RGF ainsi qu'à contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

Promouvoir l'intégration des RGF dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les plans nationaux d'adaptation (PNA).

Revoir les réglementations nationales en matière de biosécurité et, si nécessaire, les modifier de façon à y intégrer les questions liées aux RGF.

Priorité stratégique 20: Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF

Justification: Au niveau national, il est nécessaire de rechercher des synergies entre les unités de coordination et les points focaux des divers programmes et conventions internationaux afin de permettre un partage des informations et une utilisation des ressources plus efficaces et en vue d'apporter un meilleur soutien aux initiatives prises pour répondre aux priorités nationales en matière de RGF.

Mesures à prendre: Améliorer la coopération et les synergies entre les autorités nationales et les points focaux des programmes et conventions internationaux qui concernent les RGF (CDB, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, changement climatique, accès et partage des avantages, Évaluation des ressources forestières mondiales, programmes forestiers nationaux, par exemple).

Créer des cadres nationaux de consultation, qui pourraient prendre la forme de commissions nationales permanentes chargées des RGF, afin d'améliorer la gestion durable de ces ressources dans le cadre de programmes nationaux de recherche et de développement.

Priorité stratégique 21: Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire

Justification: De nombreux pays ont qualifié de faibles les capacités techniques et scientifiques en matière de RGF. Les programmes de formation universitaire axés sur des domaines comme la conservation des RGF, la sélection des arbres ou la gestion des produits forestiers non ligneux sont souvent rares au niveau national. Dans la majorité des pays, en particulier ceux en développement ou en transition, il est indispensable de renforcer la recherche et l'enseignement sur tous les volets de la gestion des RGF. Il est essentiel de créer, de renforcer et de maintenir en fonctionnement des institutions de recherche et d'enseignement pour renforcer les capacités nationales, qui permettront de planifier la mise en œuvre d'activités prioritaires concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des modules de formation adaptés à l'appui de la gestion et de l'utilisation durables des ressources génétiques des végétaux forestiers, qui sont une source importante de produits forestiers ligneux et non ligneux.

Développer la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle pour tirer parti des informations scientifiques et techniques disponibles, qui alimenteront le contenu des modules de formation.

Organiser des ateliers de formation sur les avancées technologiques récentes, ainsi que des visites de découverte à l'intention des scientifiques et des techniciens et des cours de formation à l'intention des décideurs et des gestionnaires forestiers.

Renforcer les programmes et capacités nationaux en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des RGF, et promouvoir la connectivité et la collaboration régionales entre les institutions.

Renforcer la capacité des herbiers nationaux et en améliorer le fonctionnement en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.

Mettre au point des modules ou des programmes de formation portant sur la gestion des RGF et améliorer leur accessibilité. Il pourrait ainsi être nécessaire de: 1) recenser les ressources humaines qualifiées qui seraient requises à moyen et long termes pour mener des activités nationales de recherche et de développement sur les RGF; et 2) mettre au point des modules de vulgarisation et d'enseignement faisant la part belle aux nouvelles technologies (biotechnologies, par exemple) pour renforcer les capacités nationales en matière d'enseignement sur les forêts et la gestion des RGF.

Renforcer les centres de recherche consacrés aux RGF et à leur conservation, équipés de technologies de pointe et d'infrastructures adaptées, à l'appui des travaux d'enseignement et de recherche, selon qu'il convient.

Priorité stratégique 22: Encourager la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation

Justification: De nombreux pays en développement ont entamé un processus de décentralisation, lorsqu'ils ne disposent pas déjà d'une administration décentralisée. Dans ces pays, il est important que la gestion des ressources naturelles, y compris des RGF, tienne compte de ce contexte. Dans certains cas, les mesures réglementaires sont prises au niveau des provinces ou des États. Dans les pays concernés, il est nécessaire de prêter une assistance technique adaptée aux administrations décentralisées pour leur permettre de revoir ou de mettre au point des outils stratégiques garantissant l'utilisation et la gestion durables des RGF, y compris pour protéger, préserver et utiliser durablement ces ressources afin que les communautés autochtones et locales puissent continuer de les utiliser.

Mesures à prendre: Élaborer, renforcer ou revoir les politiques locales relatives à la gestion des forêts afin de faire mieux connaître les RGF auprès des peuples autochtones, ainsi que des communautés locales, et de répondre comme il se doit à la nécessité de gérer, de mettre en valeur et d'utiliser de manière durable ces ressources au niveau décentralisé.

Constituer des ressources humaines suffisantes pour contribuer à la bonne gestion des RGF dans le cadre des processus de décentralisation et afin d'améliorer la contribution de ces ressources au développement local.

NIVEAU RÉGIONAL

Priorité stratégique 23: Promouvoir et mettre en application des mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement, en accord avec les conventions internationales

Justification: Le transfert et l'échange de matériel forestier de reproduction sont régis par des accords internationaux, qui limitent parfois l'accès à du matériel convenable et empêchent ainsi les programmes de recherche de produire des résultats qui pourraient avoir une incidence réelle.

Mesures à prendre: Améliorer la connaissance et la compréhension par les États membres des réglementations internationales en vigueur dans le domaine des échanges de matériel génétique.

Améliorer ou élaborer, dans le respect de la législation nationale et des réglementations internationales, des textes adaptés aux niveaux national et régional qui régiraient les échanges et permettraient d'assurer la tenue de registres concernant les transferts de matériel génétique forestier et leur origine à des fins de recherche, et promouvoir des mécanismes visant à faciliter l'accès à ce matériel à des fins scientifiques au sein des régions.

Renforcer et encourager la collaboration régionale en vue de faciliter l'échange de ressources génétiques forestières ainsi que de données et d'informations sur les RGF, et le partage des avantages qui en découlent.

Priorité stratégique 24: Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de l'éducation, de la diffusion de connaissances et de la recherche concernant ces ressources

Justification: L'insuffisance des ressources financières et humaines est l'un des facteurs les plus courants qui limitent les activités de recherche sur les RGF. Les États membres recommandent donc de renforcer la coopération internationale et régionale pour favoriser davantage les activités d'enseignement et de recherche sur la conservation et la gestion durable des RGF.

Mesures à prendre: Encourager la création de nouveaux réseaux et partenariats – notamment entre les pays, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche –, ou le renforcement des réseaux et partenariats existants, afin de mettre en commun les informations, les données d'expérience, les pratiques optimales et les savoirs théoriques et pratiques sur les RGF et leur gestion.

Recenser des canaux internationaux de financement (fonds affectés à des activités portant sur le changement climatique, par exemple).

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 25: Encourager la mise en place d'activités en réseau et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations, en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources

Justification: Il est ressorti de la majorité des ateliers de consultation régionale que la constitution de réseaux était une action prioritaire, qui permettrait d'améliorer le partage des informations et des données d'expérience entre les parties intéressées au niveau mondial.

Mesures à prendre: Créer des liens et des mécanismes plus efficaces de manière à améliorer la coordination et la collaboration entre les institutions en matière de technologie, de mise en œuvre de politiques et de partage d'informations et de pratiques optimales.

Soutenir les réseaux internationaux existants qui permettent de mettre en commun les connaissances en matière de recherche et de conservation des RGF.

Priorité stratégique 26: Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF

Justification: De nombreux pays ont signalé que les décideurs et le grand public n'avaient pas pleinement conscience de l'importance des RGF. Il sera plus aisé pour les parties prenantes de faire leurs besoins et priorités d'action aux niveaux national, régional et international si l'on met en place et l'on encourage des activités de sensibilisation efficaces.

Mesures à prendre: Assurer une communication et un partage efficaces des informations au sujet de la gestion et de l'utilisation durables des RGF au moyen de différents supports, notamment les médias traditionnels, les plateformes numériques, les éléments pédagogiques, les réseaux sociaux, les documentaires et les publications scientifiques.

Appuyer les campagnes internationales visant à faire mieux connaître la situation et les évolutions des RGF ainsi que leur contribution aux objectifs de développement durable, en ce qui concerne notamment la sécurité alimentaire, le potentiel de l'écotourisme, la lutte contre la pauvreté et la durabilité environnementale, et chercher ensuite à obtenir un large soutien aux niveaux gouvernemental et institutionnel ainsi qu'auprès du grand public, au moyen de mécanismes volontaires.

Organiser des formations sur les RGF à l'intention des techniciens et des administrateurs forestiers.

Priorité stratégique 27: S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF

Justification: La plupart des pays ont indiqué que les ressources dont ils disposaient pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF étaient insuffisantes. Des efforts consentis aux niveaux national et international devraient permettre de transcrire les priorités stratégiques sous la forme d'actions dans le cadre de programmes nouveaux et/ou existants.

Mesures à prendre: Aider les pays et les parties intéressées à concevoir des politiques et des programmes adaptés qui visent la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF au moyen de ressources existantes ou nouvelles fournies à titre volontaire, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

Encourager les pays et les parties intéressées à envisager de nouveaux modes de financement, y compris ceux destinés à des activités portant sur le changement climatique et la biodiversité. Appuyer la mise en place de mesures viables visant à encourager des activités de conservation et d'utilisation durable des RGF.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

	Domaine prioritaire 1: Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 2: Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 3: Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités
Niveau national	Priorité stratégique 1: Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des RGF	Priorité stratégique 5: Renforcer la contribution des forêts primaires et des zones protégées à la conservation <i>in situ</i> des RGF	Priorité stratégique 12: Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux	Priorité stratégique 18: Élaborer des stratégies nationales pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des RGF et leur utilisation durable
	Priorité stratégique 2: Mettre au point des systèmes nationaux et infranationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF	Priorité stratégique 6: Promouvoir la création et le développement de systèmes de conservation <i>ex situ</i> efficaces et durables, y compris des collections <i>in vivo</i> et des banques de gènes	Priorité stratégique 13: Promouvoir la remise en état et la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié	Priorité stratégique 19: Mettre à jour les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF et les intégrer dans les politiques et les cadres programmatiques d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial

		Priorité stratégique 7: Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière	Priorité stratégique 14: Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF	Priorité stratégique 20: Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF
		Priorité stratégique 8: Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles	Priorité stratégique 15: Promouvoir l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable	Priorité stratégique 21: Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire
		Priorité stratégique 9: Soutenir et renforcer le rôle que jouent les forêts gérées par les peuples autochtones ainsi que les communautés locales dans la gestion et la conservation durables des RGF	Priorité stratégique 16: Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF	Priorité stratégique 22: Encourager la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation
		Priorité stratégique 10: Recenser les espèces nécessitant des		

		mesures prioritaires		
Niveau régional		Priorité stratégique 11: Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation <i>in situ</i> et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale		Priorité stratégique 23: Promouvoir et mettre en application des mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement, en accord avec les conventions internationales
				Priorité stratégique 24: Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de l'éducation, de la diffusion de connaissances et de la recherche concernant ces ressources
Niveau international	Priorité stratégique 3: Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des		Priorité stratégique 17: Développer et encourager le travail en réseau et la collaboration entre les pays concernés en matière de lutte contre les espèces envahissantes (animaux, plantes et micro-organismes) et les	Priorité stratégique 25: Encourager la mise en place d'activités en réseau et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des

	risques dans le domaine des RGF		maladies et ravageurs qui menacent les RGF	informations, en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources
	<p>Priorité stratégique 4: Promouvoir la création et le renforcement des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations d'arbres</p>			<p>Priorité stratégique 26: Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF</p>
				<p>Priorité stratégique 27: S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF</p>

APPENDICE II**RÉAFFIRMER LA MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES***Projet de résolution de la Conférence*

LA CONFÉRENCE,

Rappelant que l'adoption du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Plan d'action mondial)¹¹ marque un tournant dans l'action internationale en faveur de l'amélioration de la gestion des ressources génétiques des essences forestières et d'autres espèces végétales ligneuses importantes pour la production forestière, notamment l'agroforesterie,

Accueillant avec satisfaction le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*,

Constatant les importantes contributions que les ressources génétiques forestières apportent au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi qu'aux instruments sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification ayant fait l'objet d'accords internationaux,

Affirmant que le Plan d'action mondial reste le principal cadre de décision en matière de renforcement de la gestion des ressources génétiques forestières aux niveaux national, régional et international,

Adopte la version révisée du Plan d'action mondial, comme recommandé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

Invite les membres à:

- **élaborer** des politiques, stratégies et plans d'action nationaux pour la gestion des ressources génétiques forestières ou les **renforcer**, le cas échéant;
- **renforcer** l'action à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et **rendre compte** à la FAO des progrès accomplis;
- **recueillir** des informations plus approfondies au sujet de la conservation, de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières afin d'améliorer la gestion de ces ressources;
- **accorder** toute l'attention nécessaire aux aspects génétiques de la gestion des forêts naturelles comme des forêts plantées afin de préserver et de renforcer leur adaptabilité, leur productivité et leur résilience dans le contexte du changement climatique;
- **intégrer** les ressources génétiques forestières dans les politiques et stratégies nationales relatives aux forêts, à la biodiversité, au changement climatique et la désertification;

Demande à l'Organisation de:

- **continuer** à faciliter et à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial et le processus d'établissement de rapports nationaux afin de suivre les progrès accomplis à cet égard;
- **poursuivre** les efforts visant à faire mieux connaître, à l'échelle internationale, le Plan d'action mondial et l'importance des ressources génétiques forestières;
- **encourager** les travaux sur les ressources génétiques forestières au moment de la mise en œuvre de ses stratégies sur l'intégration de la biodiversité et sur le changement climatique;

¹¹ C 2013/REP, paragraphe 77.

- **veiller** à ce que toutes ses unités compétentes au siège et dans les bureaux décentralisés contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- **continuer** à solliciter des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;

Appelle l'ensemble des partenaires et des parties prenantes, donateurs compris, à travailler de concert pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial.